

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 9 mars 2026

PAGE 1 SUR 3

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

ETUDE DE L'INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS POUR L'U2P

Ile-de-France : plus d'une entreprise de proximité sur quatre est dirigée par une femme

Les femmes occupent une place majeure dans l'économie de proximité. Elles représentent ainsi 41 % des chefs d'entreprise et 42 % des salariés des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Cette part progresse de manière continue depuis quinze ans. En Ile-de-France, plus d'une entreprise de proximité sur quatre est dirigée par une femme (30,2 %).

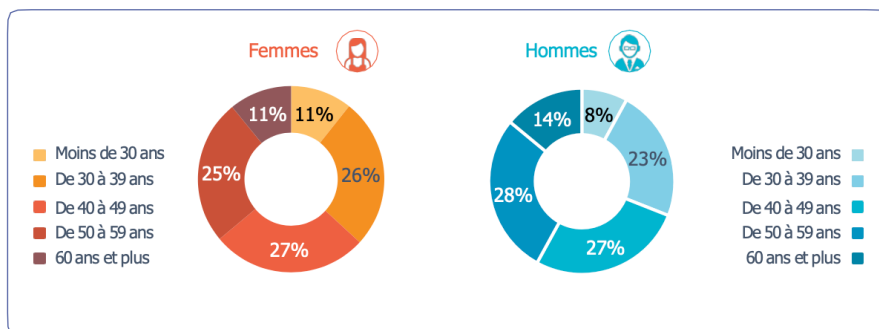
L'étude réalisée par l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) pour l'U2P fourmille d'informations sur l'entrepreneuriat au féminin, sur les conditions de travail et sur la dimension familiale de ce monde de petites entreprises avec un focus sur les conjoint(e)s de chef(fe) d'entreprise.

Des cheffes d'entreprise plus qualifiées et plus jeunes en moyenne

La proportion de femmes chef d'entreprise de proximité est la plus élevée au sein des professions libérales de la santé (65 %), du droit (57 %) et de l'artisanat de la fabrication (51 %). Elle demeure faible dans le secteur de l'artisanat du bâtiment et des travaux publics.

L'accès à la direction d'entreprise intervient fréquemment après une première expérience salariée ou à la suite d'une reconversion professionnelle. Les cheffes d'entreprise sont plus jeunes : 37 % ont moins de 40 ans contre 31 % des hommes. La tranche d'âge la plus représentée chez les femmes est celle des 40-49 ans.

Répartition des dirigeantes et dirigeants d'entreprise des secteurs de proximité en fonction de leur âge



Une organisation spécifique du temps de travail

Près des deux tiers des cheffes d'entreprise travaillent plus de 40 heures par semaine, et 30 % dépassent les 50 heures. Le travail déborde fréquemment du cadre traditionnel : près de 40 % déclarent travailler souvent après 20 heures à leur domicile.

Dans ce contexte, la gestion de la charge de travail constitue le premier enjeu du quotidien pour les cheffes d'entreprise (41 % contre 36 % des hommes), devant la question des revenus (33 %, contre 27 %). La nécessité de concilier vie professionnelle et vie personnelle est au cœur de leur organisation quotidienne.

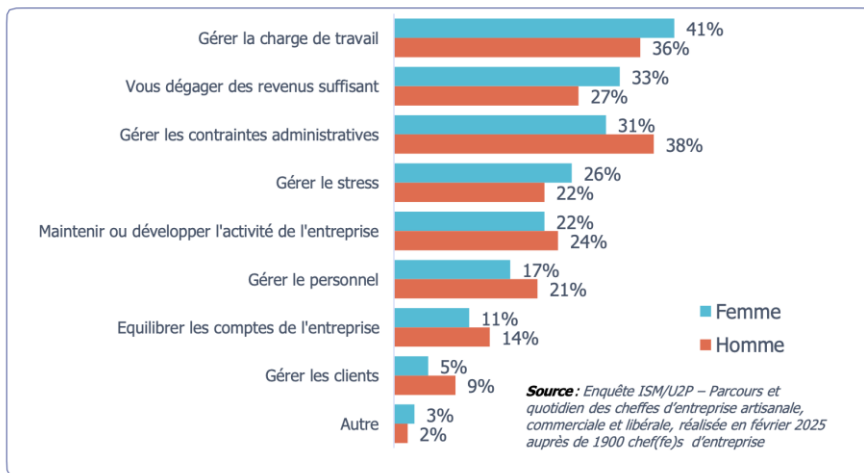
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 9 mars 2026

PAGE 2 SUR 3

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Dans votre vie de chef(fe) d'entreprise, qu'est-ce qui est le plus compliqué actuellement ?



Les cheffes d'entreprise recourent davantage à des aménagements de leur activité : 73 % ajustent leurs horaires et 50 % leur charge de travail. Elles sont également plus nombreuses à exercer à temps partiel, afin de préserver un équilibre global entre leurs différentes responsabilités, dans un contexte où 72 % vivent en couple mais où les situations de monoparentalité restent plus fréquentes que chez les hommes.

Si ces arbitrages peuvent contribuer à des revenus moyens plus faibles, ils sont aussi perçus comme un levier d'équilibre : 45 % des dirigeantes estiment que le travail indépendant, grâce à la flexibilité qu'il offre, facilite la conciliation entre les temps de vie.

Motivations : indépendance, passion et recherche de sens

Les motivations entrepreneuriales des femmes rejoignent celles des hommes : le désir d'indépendance et de liberté dans le travail, cité par 71 % des créatrices et créateurs. La passion pour le métier arrive également parmi les moteurs principaux (43 %). Le besoin d'accomplissement et de sens pèse davantage (31 %) chez les femmes. L'enquête confirme aussi des obstacles récurrents à l'entrepreneuriat féminin. Les projets d'installation sont principalement freinés par le manque de moyens financiers (40 %), le manque de confiance (36 %) et la crainte d'une perte de revenus (34 %).

Avez-vous repoussé votre projet d'installation pour les raisons suivantes ?

Principaux freins évoqués par les cheffes d'entreprise	Principaux freins évoqués par les chefs d'entreprise
1) Manque de ressources financières : 40 %	1) Manque de ressources financières : 40 %
2) Manque de confiance en soi : 36 %	2) Peur de l'échec : 33 %
3) Crainte de perte de revenus : 34 %	3) Complexité des démarches administratives : 31 %
4) Peur de l'échec : 32 %	4) Crainte de perte de revenus : 29 %
5) Crainte de perdre l'équilibre familial : 31 %	5) Crainte de perdre l'équilibre familial : 28 %

La Présidente du Groupe de travail Parité de la Commission des affaires sociales, des relations du travail et de la parité, Véronique David, ajoute ce commentaire :

« Cette nouvelle édition des Entreprises de proximité au féminin offre une photographie précise de la place des femmes dans l'économie de proximité, qu'elles soient cheffes d'entreprise, salariées, conjointes ou apprenties. Ces informations sont primordiales pour comprendre l'évolution des métiers, mesurer l'impact des politiques publiques et évaluer les progrès à réaliser.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 9 mars 2026

PAGE 3 SUR 3

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

De plus en plus, les entreprises de proximité apparaissent comme un tremplin pour les femmes soucieuses de bâtir leur vie professionnelle. Ainsi, plus de 41 % de ces entreprises sont pilotées par des femmes, soit 1 300 000 cheffes d'entreprise, en progression de trois points par rapport à 2017.

Nous n'avons pas à rougir de la place occupée par les femmes dans les entreprises de proximité par rapport au reste de l'économie, et la tendance est positive. Pour autant ces résultats ne peuvent nous satisfaire. C'est pourquoi l'U2P et ses 125 organisations membres poursuivent inlassablement leurs actions dans trois directions principales : tendre davantage vers l'égalité professionnelle et salariale, et améliorer la mixité au sein des professions les plus masculines (bâtiment...) comme des professions les plus féminines (coiffure, infirmières...), tant il est vrai que la parité au sein des entreprises est souvent source de performance économique. J'ajoute que nous devons agir auprès des établissements de crédit et des banques pour améliorer l'accès des femmes au financement.

Pour finir, j'adresse un grand bravo aux 3,3 millions de femmes actives dans les secteurs de proximité et encourage les jeunes françaises à goûter aux valeurs d'indépendance et de passion en choisissant l'un des nombreux métiers de l'artisanat, du commerce de proximité ou des professions libérales. »

ZOOM - Le rôle des conjoint(e)s dans les entreprises de proximité

15 % des chefs d'entreprises sont aidées par leur conjoint(e) : 12 % pour les cheffes d'entreprise et 18 % pour les chefs d'entreprise.

Les deux statuts les plus fréquemment adoptés sont ceux de salarié (par 30 % des conjoints actifs) et d'associé (23 %).

La durée hebdomadaire consacrée par le conjoint ou la conjointe à l'entreprise varie fortement selon le statut et le type d'implication. En entreprise, 34 % des conjoints impliqués consacrent moins de 10 heures par semaine (un chiffre qui atteint 85 % parmi ceux qui ont un emploi à temps plein à côté).

L'implication des conjoint(e)s reste plus forte dans les activités artisanales et de l'hôtellerie-restauration. Elle concerne prioritairement les fonctions de vente et de gestion administrative et comptable.

Méthodologie

L'étude porte sur l'analyse des données publiques disponibles (INSEE, URSSAF, DEPP). Le périmètre analysé porte sur 386 codes d'activité transversaux à la Nomenclature d'Activités Française et regroupés en 8 grandes familles et 34 sous-secteurs. Les unités prises en compte sont les entreprises de moins de 20 salariés dans ces activités (dénommées « entreprise des secteurs de proximité »), à l'exception de quelques codes de l'alimentation, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales réglementées où c'est l'ensemble des entreprises qui est retenu.